

Kitab Tawhid - Cours 14 -

Chapitre 12 : Rechercher la protection auprès d'autre qu'Allah fait partie du polythéisme

1 Rappel du cours précédent

Le cheikh Muhammad Ibn Abdelwahhab continue d'expliquer le Tawhid (l'unicité) en indiquant son contraire, il y a 2 types de connaissances d'une chose, soit en expliquant cette chose-là comme le Tawhid, soit en expliquant son contraire et en connaissant son contraire.

Donc en connaissant les différents types de shirk, ça te permet de connaître ton Tawhid.

Rappel : Le vœu est divisé en 2 catégories; Le vœu pour Allah qui est une adoration et le vœu pour autre qu'Allah qui est du polythéisme majeur.

Là, c'est la demande de protection, donc si elle est faite pour Allah, c'est une adoration et si elle est faite pour autre qu'Allah c'est du polythéisme majeur. Et nous allons voir que dans certains cas elle peut être un monothéisme mineur, et dans certains cas avec des conditions, elle est carrément autorisée.

2 La demande de protection

Allah dit : sourate al Djinn verset 6

وَأَنَّهُ كَانَ رِجَالٌ مِّنَ الْإِنسِ يَعُوذُونَ بِرِجَالٍ مِّنَ الْجِنِّ
فَزَادُوهُمْ رَهَقًا

Or il y avait parmi les humains des mâles qui cherchaient protection auprès des mâles parmi les djinns, mais cela ne fait qu'accroître leur détresse.

La demande de protection fait partie du polythéisme et en l'occurrence ici dans ce chapitre-là lorsque le cheikh dit, min ash shirk, ça implique forcément le grand polythéisme.

Fais partie du polythéisme que de demander le secours à autre qu'Allah.

C'est la demande de secours al isti'adha

Al ist en langue arabe (alif, wa sin, wa ta) c'est la "demande de".

Donc c'est la demande de protection contre un mal.

Que veut dire ici la demande de protection ?

C'est le fait de s'en remettre à celui à qui tu vas adresser cette demande en lui demandant de te protéger contre un mal.

Et l'on peut également donner cette définition de demande de secours : c'est une demande de protection contre le mal.

3 Demander le secours auprès d'Allah est une adoration pour 2 raisons

Tout d'abord, la demande de protection pour Allah, est du monothéisme et est une adoration.

Allah mentionne la demande de secours auprès de Lui :

[113. L'Aube naissante (Al-Falaq), Verset 1]

قُلْ أَعُوذُ بِرَبِّ الْفَلَقِ

[114. Les Hommes (An-Nâs), Verset 1]

قُلْ أَعُوذُ بِرَبِّ النَّاسِ

L'adoration comme l'a défini le cheikh ul islam ibn Taymiyyah, qui a donné la meilleure définition parmi les gens de science, est un nom qui regroupe tout ce que Allah aime et agrée parmi les actes et les paroles cachées et apparents.

« Demande la protection auprès de ton Seigneur »

Si tu demandes à une chose à Allah alors, sache que ceci est une adoration, car Allah n'ordonne une chose au niveau de la législation que si elle est aimée par Allah et si Allah aime et agrée une chose alors c'est une adoration pour ses serviteurs

Deuxième point : la demande ici de protection englobe donc une demande et une invocation, car lorsque tu demandes une chose à quelqu'un qui est au-dessus de toi alors on dit que ceci est une invocation et le fait que ça soit une invocation et une demande alors cela veut dire que la demande de protection fait partie des catégories de l'invocation et l'invocation est le cœur/essence même de l'adoration, et le fait de demander une chose par rapport à l'Être suprême englobe forcément une invocation. Cela implique le fait que la faire pour autre qu'Allah est du shirk Akbar.

C'est une règle importante, tout ce qui a été prouvé que c'est une adoration alors le fait de le faire pour autre Allah c'est du polythéisme majeur

La demande de secours auprès d'autre qu'Allah

La demande de secours pour autre qu'Allah à l'origine c'est du polythéisme majeur, mais il peut être du polythéisme mineur comme nous allons voir et ça peut être permis dans certains cas sous condition.

La demande de secours pour autre qu'Allah est une association majeure, c'est-à-dire le fait que tu vas demander secours de façon cachée, mais avec ton cœur rattaché à quelqu'un (un wali un djinn un mort, etc.) et tu vas lui demander secours même sans l'avoir prononcé de façon apparente est du grand polythéisme

Autre situation, le fait de demander à quelqu'un qui est absent (un Wali dans un autre pays) la protection rentre également dans le polythéisme majeur, car cette personne n'a pas la capacité à pouvoir le secourir et le protéger

Également, le fait de demander secours et protection à autre qu'Allah ce que seulement Allah est en capacité de faire (à une personne qui est

présente protège-moi du feu de l'enfer je demande Ta protection contre l'enfer) rentre dans le polythéisme majeur

Autre situation où la demande de secours de protection fait partie du polythéisme mineur : que ton cœur se penche pour autre qu'Allah c'est-à-dire que toi tu sais qu'il faut s'en remettre à Allah tu t'en remets à Allah dans ta demande de secours tu sais que la demande de secours c'est une cause, mais dans ton cœur il y a une partie qui est accrochée à ce saint donc là le fait que ton cœur il y a une seulement une partie qui est accrochée à Allah alors ça rentre dans le shirk mineur selon les savants.

2ème cas de figure ou cela peut être du polythéisme mineur c'est le fait de demander le secours à Allah et à une personne dans le même temps au niveau de la prononciation (Si Allah veut et toi tu veux) dans la prononciation tu as mis cette personne à égalité avec Allah

Le Prophète ﷺ lorsqu'il a entendu ça une fois, il a dit est-ce que tu as fait un semblable à Allah (il était en colère), dis simplement si Allah veut.

3è cas de figure où il est permis de demander le secours à autre qu'Allah sous condition.

De façon apparente, tu vas demander à quelqu'un de te secourir (tu es en train de te noyer par exemple).

Les savants disent que c'est permis, mais sous quatre conditions, tu dois demander de façon apparente, la personne à qui tu demandes de te secourir doit être présente, vivante, en ayant les capacités de te secourir (Par exemple, si tu te noies et tu demandes de l'aide à quelqu'un en fauteuil roulant c'est du shirk).

D'après Abi Mas'ud al badri, il était en train de frapper son enfant pour le corriger alors son enfant a demandé la protection auprès d'Allah son père a continué à le frapper ensuite il a vu le Prophète il a dit je demande la protection du Prophète pour que tu arrêtes de me frapper et là il s'est arrêté soudainement et a arrêté de le frapper parce qu'il savait que le Prophète était capable de pouvoir le secourir donc là le Prophète ﷺ lui a rétorqué je suis en capacité de le défendre auprès de toi

5 Explication du premier verset

Allah dit : sourate al jinn verset 6

وَأَنَّهُ كَانَ رِجَالٌ مِّنَ الْإِنسِ يَعُوذُونَ بِرِجَالٍ مِّنَ الْجِنِّ
فَزَادُوهُمْ رَهَقًا

Or il y avait parmi les humains des mâles qui cherchaient protection auprès des mâles parmi les djinns, mais cela ne fait qu'accroître leur détresse.

Les exégètes disent qu'il y a deux interprétations, la première, que les djinns ont ajouté aux humains plus de peur, car les hommes avaient peur des djinns, d'autres disent que les humains ont ajouté aux djinns "rahaqa" et là ça a deux significations ça peut être interprété comme des péchés c'est le fait de transgresser les limites donc quand ça concerne les humains ça va être un rajout de la peur, mais quand ça va concerner les djinns, les humains ont ajouté au djinn plus de péchés et plus de transgression au niveau des limites.

6 L'avis de Ibn Abbas et Moudjahid

Ibn Abbas qui était l'exégète même du Coran comme l'a appelé le Prophète ﷺ et moudjahid son élève : a dit parmi al Jahiliya il y avait des gens parmi les Arabes polythéistes qui demandaient la protection et le secours auprès des djinns donc lorsque l'un parmi eux passait dans un oued (une vallée entre deux montagnes où il y avait souvent de l'eau qui coulait) ils avaient peur alors ils demandaient la protection et le secours auprès des djinns contre les mauvais de leurs tribus, car ils pensaient que les djinns avaient une force et pouvaient les protéger contre les gens qui pouvaient leur causer du tort parmi leur peuple, donc lorsque les djinns ont vu que les humains avaient peur d'eux et que dans la situation de peur ils venaient demander à les protéger et les secourir alors les djinns leur ont fait plus peur encore et donc ils revenaient encore plus vers eux pour leur demander secours

Ceci est un châtiment d'Allah dans le fait d'avoir demandé secours à autre qu'Allah alors en contrepartie augmente la peur des djinns que ce ne fût le cas avant, car l'homme n'a pas demandé la protection auprès de Lui

7 Deuxième avis parmi les exégètes

2ème avis parmi les exégètes qui disent ce sont les humains qui ont rajouté aux djinns rahaka (les djinns rajoutent de la peur aux humains, les humains rajoutent des péchés aux djinns) certains pieux prédécesseurs disaient que la demande de protection auprès des djinns a commencé auprès des Arabes qui vivaient au Yémen bien avant l'avènement de l'islam, bani Hanifa était une tribu au Yémen ,qui, dès qu'ils avaient peur de quelque chose alors ils demandaient la protection et le secours auprès des djinns ensuite cela s'est répandu dans toutes les tribus et au niveau de toute la péninsule arabique avant l'avènement de l'Islam

8 Quelques hadiths sur la protection

Hadith de Khawla bin hakim qui dit (qu'Allah l'agrée) j'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire "quiconque fait une halte à un endroit et dit je cherche protection auprès des paroles parfaites d'Allah contre le mal qu'il a créé, aucun mal ne le touchera jusqu'à ce qu'il quitte cet endroit" rapporté par Mouslim

Khawla bint hakim était une personne très pieuse, vertueuse et c'était l'épouse de 'Uthman ibn maz'oon

A été rapporté également pour venir corroborer ce hadith dans sahih Mouslim d'après Abi Hourayrah, un homme est venu voir le Prophète ﷺ et lui a dit je n'ai pas dormi de la nuit, car il y a un scorpion qui m'a piqué le Prophète ﷺ a dit si tu avais dit avant de passer la nuit je demande la protection d'Allah avec ses mots parfaits de tout ce qu'il a créé contre le mal qu'il a créé alors aucun mal ne te touchera jusqu'au matin

A été rapporté également de l'Imam Ahmed et d'autres rapporteurs de hadith avec une chaîne de transmission qui est bonne authentique, le Prophète ﷺ a dit lorsque quelqu'un avant de passer la nuit dit je demande la protection auprès des paroles parfaites d'Allah contre le mal qu'il a créé alors aucun mal ne te touchera jusqu'au matin

أَعُوذُ بِكَلِمَاتِ اللَّهِ التَّامَّاتِ مِنْ شَرِّ مَا خَلَقَ

Les savants disent que le fait de demander protection auprès des paroles parfaites d'Allah est comme si tu demandais directement protection auprès d'Allah (ibn Taymiyyah)

9 Le sens des paroles parfaites d'Allah

Les paroles d'Allah se divisent en deux catégories; les paroles légiférées et les paroles universelles (comme le décret universel et légiféré)

Les paroles légiférées sont les révélations qu'Allah a fait descendre sur ses messagers.

Les paroles universelles sont les paroles qu'il crée et avec lesquelles il gère l'univers

بَدِيعُ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ وَإِذَا قَضَىٰ أَمْرًا فَإِنَّمَا يَقُولُ لَهُ كُنْ فَيَكُونُ

2 : 117 - Il est le Créateur des cieux et de la terre à partir du néant! Lorsqu'il décide une chose, Il dit seulement: "Sois", et elle est aussitôt.

Le cheikh al islam ibn Taymiyyah ainsi qu'ibn Al Qayyim ont dit que les paroles parfaites dénouées de tout défaut citées dans le hadith de Khawla bint Hakim sont les paroles universelles

Il n'y a pas de diminution ni de manquement ou de défaut donc c'est une parole totale et parfaite.

« Min charri ma khalaq »

C'est-à-dire parmi le mal qu'Allah a créé.

Il a créé les créatures et parmi ces créatures il y en a qui sont mal et d'autres qui sont bonnes parmi les bonnes -et souvent les êtres humains il y a en eux le mal et le bien avec un pourcentage plus ou moins grand c'est une personne qui va être bonne, mais aura toujours un peu de mal en elle et tu as des personnes qui sont mauvaises, mais un peu de bien en elles- mais il y a des créatures qui ne contiennent pas de mal en elle tel que les Prophètes, les anges et il y a des créatures contenant uniquement le mal en elles tel que Iblis que la malédiction soit sur lui donc Iblis qui représente le mal par essence.

Mais le mal on ne l'attribue pas à Allah ni dans Ses noms, ni dans Son essence, ni dans Ses caractéristiques. Le mal ne revient pas à Allah, il est dans ce qu'Il a créé.

Iblis est un être maléfique, mais qu'Allah l'ait créé est un bien, tout ce qu'Allah crée est forcément un bien, mais les créatures en elle-même peuvent être mauvaises, mais le mal revient bien à ces personnes-là et non à Allah

Cours vidéo :

<https://www.youtube.com/watch?v=aYICa14SVk4&list=PLYqi5e4yo3ZZRZ5rsZOgIRD7xB83-Se6R&index=14>

📍 Bouziane Abu Souhail

<https://t.me/scienceprofitable>